



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 29 juin 2021
N°1150

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno Le Maire et Olivier Dussopt annoncent l'ouverture d'un nouveau service de déclaration des dons manuels en ligne

La simplification des démarches administratives des usagers est une préoccupation constante du Gouvernement. C'est pourquoi, à partir du 30 juin, un nouveau service d'enregistrement en ligne sera disponible sur impots.gouv.fr.

En permettant les déclarations des dons manuels* reçus d'un proche ou d'un tiers en ligne depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, il facilitera les démarches déclaratives des usagers particuliers, professionnels notaires et professions juridiques.

La première offre de service en ligne concerne les déclarations de dons manuels. A titre d'illustration, en 2020, ce sont près de 280 000 déclarations de dons manuels qui ont été enregistrées. Les particuliers pourront souscrire en ligne les déclarations pour les dons de somme d'argent, d'actions, de titres de société, de biens meubles ou encore d'objets d'arts.

Le service offre une aide à la saisie, le calcul automatique des droits et la mise à disposition de la déclaration dans l'espace numérique sécurisé des particuliers. La formalité de l'enregistrement est ainsi réalisée de manière instantanée.

The screenshot shows the 'Je souhайте déclarer un don' (I want to declare a gift) page. It features a breadcrumb trail: Accueil > Déclarations > Démarche > Je déclare un don. Below this, a progress bar indicates the current step is 'Description du don' (step 2 of 5). The main content area is titled 'VEUILLEZ COCHER LE(S) BIEN(S) CONCERNÉ(S)' and offers three selection options: 'Une somme d'argent' (with a stack of coins icon), 'Des titres, des actions...' (with a document icon), and 'Des objets d'art ou d'autres biens...' (with a person icon). At the bottom, there are three buttons: 'Retour', 'Enregistrer et suspendre', and 'Poursuivre'. The footer contains the copyright notice: © Direction Générale des Finances Publiques.

The screenshot shows the 'Je déclare un don' (I declare a gift) page. It features a breadcrumb trail: Accueil > Déclarations > Démarche > Je déclare un don. Below this, a progress bar indicates the current step is 'Description du don' (step 2 of 5). The main content area is titled 'VEUILLEZ PRÉCISER:' and includes a note: 'Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.' There are two input fields: 'Montant du don *' with a currency symbol (€) and 'Date de versement *' with a date format (JJMM/AAAA) and a calendar icon. Below the inputs, there are three buttons: 'Retour', 'Enregistrer et suspendre', and 'Poursuivre'. The footer contains the copyright notice: © Direction Générale des Finances Publiques.

Ce service de déclaration en ligne sera progressivement enrichi :

- **Septembre 2021** : Le paiement en ligne des droits éventuels par carte bancaire ou autorisation de prélèvement sera disponible. L'extension de la démarche en ligne aux déclarations de dons intégrant des donations antérieures est prévue pour janvier 2022.
- **Janvier 2022** : Déclarations de cession de droits sociaux non constatée par un acte pour les particuliers.
- **Septembre 2022** : Déclarations de cession de droits sociaux non constatée par un acte pour les professionnels.
- **De 2022 à 2024** : Ouverture progressive du service pour les déclarations de succession transmises par les notaires.

****Info pratique : qu'est-ce qu'un don, manuel ?***

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/don-manuel>

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet d'Olivier Dussopt

01 53 18 41 13
01 53 18 45 26/57

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr